

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**Ministère de la justice**

**Arrêté du 1<sup>er</sup> décembre 2020 portant nomination d'un mandataire suppléant  
à la régie d'avances et de recettes à la maison d'arrêt de Lyon-Corbas**

**NOR JUSK2033212A.**

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n° 2005-1490 du 2 décembre 2005 relatif à l'organisation financière et comptable des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 fixant le taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et le montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes ;

Vu l'arrêté du 18 septembre 2020 portant institution de régies de recettes et de régies d'avances auprès des résidences administratives des directions interrégionales des services pénitentiaires et de la mission des services pénitentiaires d'outre-mer ainsi que des établissements pénitentiaires ;

Vu l'arrêté du 18 septembre 2020 modifié portant nomination des régisseurs d'avances et de recettes ;

Vu l'agrément du comptable public assignataire en date du 20 octobre 2020,

## ARRÊTE

### Article 1er

Madame Marylène FOLLIET, attachée principale d'administration, est nommée en qualité de mandataire suppléante à la régie d'avances et de recettes à la maison d'arrêt de Lyon-Corbas à compter du 7 décembre 2020.

### Article 2

Madame Marylène FOLLIET est dispensée de cautionnement.

### Article 3

Le directeur de l'administration pénitentiaire au ministère de la justice est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié au comptable assignataire par le directeur interrégional des services pénitentiaires de Lyon, en sa qualité d'ordonnateur secondaire délégué.

Fait le 1<sup>er</sup> décembre 2020

Pour le garde des sceaux, ministre de la justice et par délégation,

L'adjoint au sous-directeur du pilotage et du soutien des services,



Boris TARGE